



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ÉDICTÉ PAR LE RÈGLEMENT N° 2009-007 EN REMPLAÇANT LA FIGURE 8 NOUVEAU PLAN D'AFFECTATION DU SOL ET LA FIGURE 9 NOUVEAU PLAN DE DENSITÉ – COEFFICIENT D'OCCUPATION AU SOL ET HAUTEUR DES BÂTIMENTS »

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 17 octobre 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement susmentionné.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 octobre 2024 à 19h30 à l'hôtel de ville, situé au 50, avenue Westminster sud. Au cours de cette assemblée, le maire, ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet du projet de règlement est d'attribuer une même affectation de sol (industrielle légère) à tout le secteur situé au sud des propriétés adjacentes à la promenade Ronald (voies ferrées et rue Notre-Dame) et de remplacer l'actuel C.O.S. de **0.75-2.0** (6 étages maximum) par un C.O.S. de **1.5-4.0** (10 étages maximum).
4. Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité (<https://montreal-west.ca/fr/>), ainsi qu'au bureau du greffier, à l'Hôtel de Ville, situé au 50 avenue Westminster sud, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Fait à Montréal-Ouest, ce 21 octobre 2024.

Claude Gilbert  
Greffier